



La Mutuelle de Bagneaux

fondée en 1881
Groupe F.M.P: 1948

19 rue de la Ballastière
77167 BAGNEAUX SUR LOING
Tél: 01 64 28 39 43
Fax: 01 64 28 38 27
Mail: mutuellebagneaux@wanadoo.fr
Site: www.lamutuelledebagneaux.fr

ADDITIF REGLEMENT OPTION

ADHESION

Article O1 - Qui peut adhérer ?

Les adhérents de la Mutuelle de Bagneaux à jour de leurs cotisations.
Les ayants droit inscrits à la Mutuelle de Bagneaux à conditions que le membre participant soit lui-même inscrits à la présente option.
Tous ceux et celles qui adhèrent à la Mutuelle de Bagneaux garantie de base.

Article O2 - Date d'effet de l'adhésion

A compter du 1er avril 2001
L'adhésion des membres participants et des ayants droit prend effet à partir du 1er jour du mois qui suit la demande d'envoi du courrier (le cachet de la poste faisant foi) et sous réserve qu'elle soit conforme au présent règlement.

Article O3 - Engagement

Lors de l'adhésion, le membre participant s'engage, sauf démission ou radiation de la Mutuelle, à rester dans la garantie au moins pendant 2 ans.

Article O4 - Réadmission

La réadmission éventuelle d'un membre à la Mutuelle à l'une des garanties suite à une démission volontaire de celles ci ne peut être possible.

DEMISSION - RADIATION - EXCLUSION

Article O5 - Démission des membres participants ou des ayants droit

La démission ne peut être acceptée que si le membre participant ou l'ayant droit est inscrit depuis au moins 24 mois dans l'une des options.
Les membres participants réunissant cette condition, peuvent demander, par lettre datée et signée, leur radiation.
Celle-ci prend effet au plus tôt à compter du 1er jour du mois civil suivant la demande.
Une lettre confirmant cette radiation est adressée à l'adhérent.

COTISATIONS

Article O6 - Périodicité de la cotisation

La cotisation est payable avec celle de la garantie de base.

Article O7 - Cotisation enfant

La cotisation est gratuite pour l'enfant de moins de 1 an et à partir du 3ème enfant.